



PROTOCOLE DE REOUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT à compter du 4 juin 2020

Chers parents,

Suite aux décisions gouvernementales, le lycée ouvrira de nouveau ses portes aux élèves volontaires des classes de 4^{ème}, 3^{ème}, 2nd et 1^{ère} à partir du jeudi 4 juin de 8h15 à 12h45. Les élèves de terminale seront accueillis dans l'établissement la semaine du 8 juin sur une demi-journée en fonction du calendrier proposé par les professeurs principaux.

Pendant la période de confinement, je mesure l'investissement et l'adaptation à laquelle chacun, parents, élèves et enseignants, a été confronté dans le cadre de la continuité pédagogique. Tout le monde a su relever ce défi de l'enseignement en distanciel et je vous en félicite. Pour certains élèves, cette étape a été difficile et la reprise sera l'occasion de faire le bilan de cette expérience.

J'insiste sur le fait que les élèves qui ne retourneront pas en présentiel au lycée sont tenus au travail à distance.

Pour que l'ouverture de l'établissement -et donc la prise en charge de votre enfant – soit possible dans la durée je sais pouvoir compter sur le sens des responsabilités de chacun(e) que ce soit pour les masques, la dépose au lycée et l'état de santé de votre enfant ou de vous-même. C'est bien parce que notre responsabilité s'exerce que nous pouvons garder nos libertés individuelles.

Au lycée, pour vos enfants, le respect strict des consignes sanitaires (masque, lavage des mains, respect des règles de circulation, des espaces dévolus à chaque groupe) et de distanciation (1mètre) s'applique et renvoie au Règlement Intérieur (RI). Les horaires de rentrée et sortie de l'établissement ainsi que les temps de récréation ont dû être modifiés. La venue au collège de votre enfant à partir du 4 juin impliquera l'acceptation de ce nouveau fonctionnement.

Heures d'ouverture du lycée : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30.

Ramassage scolaire : Les transports scolaires sont assurés, un protocole sanitaire strict a été mis en place par les transporteurs.

La demi-pension : dans l'organisation nous avons privilégié la sécurité et le respect du protocole, la restauration n'est pas assurée par le lycée, ainsi les élèves seront tous au régime d'externat.

Accès à l'établissement : aucune personne autre que les élèves inscrits pour cette reprise (adultes et enfants non prévus) ne pourra pénétrer dans l'établissement sans avoir pris rendez-vous via le secrétariat.



PROCEDURE SANITAIRE

Ce protocole pose les cinq principes suivants :

- Le maintien de la distanciation physique d'un mètre entre chaque personne.
- L'obligation d'appliquer les gestes barrière
- La limitation du « brassage » des élèves
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- La communication, l'information et la formation

1-PREALABLE

Les parents seront tenus de surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (température doit être inférieure à 37,8°C). Si tel est le cas, ils devront appeler le lycée en composant le 05 61 84 21 13.

Les parents auront l'interdiction de pénétrer dans le collège. Ils devront aussi éviter d'attendre à proximité immédiate de la sortie pour ne pas gêner le flux des élèves et la montée dans le bus. Pour rappel, le dépôt ou le ramassage des élèves en voiture sont strictement interdits sur le couloir des bus.

Les parents devront s'assurer que le matériel scolaire soit limité au strict nécessaire. Ils devront aussi leur fournir des masques dans les meilleurs délais, mouchoirs jetables, couvre-chef et gourde contenant uniquement de l'eau en fonction de la météo.

Pour toute demande d'entretien, les parents pourront contacter le secrétariat par téléphone ou par courriel (accueil.loustal31@cneap.fr), ou encore communiquer par la messagerie de l'ENT avec les professeurs des élèves.

En cas de symptômes du Covid-19, l'élève sera isolé dans une salle identifiée et équipé d'un masque réglementaire avant d'être pris en charge par un parent qui devra se présenter dans les meilleurs délais au portillon du collège après avoir été contacté par un personnel du service Vie Scolaire.

Les parents sont d'ores et déjà invités à contribuer activement à l'information de leurs enfants à commencer par la communication de cette note. Vous pouvez consulter le site suivant : <https://touscaps.fr/>.

Les élèves seront au maximum 15 par classes, et seront répartis en classe de façon à être au moins à un mètre de toute autre personne.



2- ORGANISATION GENERALE

L'ACCUEIL DES ELEVES

L'accueil des élèves s'effectuera entre 8h10 et 8h35 :

- A leur entrée dans le collège, tous les élèves devront porter un masque et rejoindre leur salle de classe située dans le bâtiment de gauche. Ils suivront le sens de circulation indiqué dans le respect du principe de distanciation physique d'un mètre auquel veillera un personnel du service vie scolaire.
- Le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public » de catégorie 1, sera obligatoire pour les élèves et les personnels dans toutes les situations d'interaction et notamment les couloirs et la cour de récréation.

LA SALLE DE CLASSE

Un enseignant accueillera les élèves dans leur salle. Ils devront utiliser une solution hydro alcoolique mise à disposition avant de se placer à une table déterminée distante d'au moins un mètre de tout autre élève.

De façon générale, le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'entrée en classe ;
- A l'entrée en classe après les récréations
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi en sortant de la classe ;

Les prêts et échanges de matériels seront interdits en classe et dans le collège.

Aux interours, les élèves devront attendre l'arrivée du professeur suivant dans leur salle. Ils pourront circuler dans la salle mais dans le respect absolu de la distanciation physique d'un mètre et des gestes barrières. Cette nécessité de faire confiance dans la capacité de nos élèves à respecter des règles sanitaires vitales avec une certaine autonomie et civisme aura pour contrepartie une remise immédiate de l'élève à ses parents en cas de non-respect délibéré. Ce principe pourra s'exercer dans toute autre situation similaire que nous limiterons autant que possible par des mesures préventives et une information aux élèves dès leur premier jour de classe.

LES RECREATIONS

- Les horaires de récréation seront échelonnés entre les classes
- Le port du masque sera obligatoire et la distanciation physique d'un mètre sera à respecter.



- L'interdiction d'utiliser les bancs sera aussi matérialisée et tout jeu de balle ne sera pas autorisé.
- L'accès échelonné aux toilettes avec distributeur de savon

LA GESTION DES CIRCULATIONS

- Les élèves devront emprunter un sens de circulation défini et clairement matérialisé au sein de l'établissement, en respectant la distanciation d'un mètre.
- Les élèves seront sensibilisés à ne pas toucher le matériel commun (rampe, poignée, mur...).

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Le retour en classe sera un moment privilégié pour les écouter et faire un bilan de la situation de chaque élève. Par la suite, l'enjeu ne sera pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions.

- Les emplois du temps des classes sont réorganisés sur 4 jours de 8h30 à 12h30.
- L'enseignement à distance est maintenu avec une organisation planifiée sur les cours dispensés en présentiel.
- Les élèves positionnés sur les cours en présentiel pour le mois de juin devront signaler toute absence éventuelle en prenant contact par mail ou téléphone.

3- DISTANCIATION PHYSIQUE ET GESTE BARRIERE

La règle de distanciation physique **d'un mètre entre chaque personne**

Les échanges d'objets ou de matériel doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains **pendant au moins 30 secondes**, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;



4- PORT DU MASQUE

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est **obligatoire dans toutes les situations.**

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Le masque est obligatoire dans les cars. Il est **nécessaire d'en avoir un deuxième, pour que l'élève puisse changer de masque**, les masques n'ayant pas une validité certifiée au-delà de quatre heures. Prévoir également un petit sac pour mettre celui du matin.

5- NETTOYAGE/DESINFECTION

- L'équipe des agents du lycée suivra un plan de nettoyage et de désinfection qui sera effectué chaque jour après le départ des élèves..
- Les surfaces et objets fréquemment touchés (rampes d'escalier, toilettes, lavabos, chasse d'eau, loquets, interrupteurs, boutons d'ascenseur) seront désinfectés chaque jour.
- Les salles de classes seront désinfectées quotidiennement et aérées plusieurs fois par jour.
- Des produits désinfectants seront mis à disposition des autres personnels pour les matériels pédagogiques communs tels que les claviers d'ordinateur, les effaceurs de tableau blanc...